

Décision 12 : Désignation du représentant de la Région au Programme spécial de Recherche, de Développement et de Formation à la Recherche en Reproduction humaine (HRP) : Comité d'orientation et de coordination (COC)

Comme les mandats de la Sierra Léone et du Swaziland expireront à la fin de 1993, et en suivant l'ordre alphabétique anglais, le Comité régional a désigné la Tanzanie et le Zaïre pour siéger au Comité d'orientation et de coordination (COC) pendant les trois prochaines années. Les mandats de la Tanzanie et du Zaïre débiteront en janvier 1994.

Septembre 1993, **43**, 3